

AR
12905
1990/91
QAG

ARCHIVES DU MAPA
NE PEUT PAS ÊTRE EMPRUNTÉ



PROJET BIO-ALIMENTAIRE

STRATÉGIE D'ACTION
1 9 9 0 - 1 9 9 1

"Ma responsabilité"

Québec 



**PROJET
BIO-ALIMENTAIRE**

STRATÉGIE D'ACTION
1 9 9 0 - 1 9 9 1

BIBLIOTHÈQUE
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Ste-Foy, 1er étage
Québec (Québec), Canada
G1R 4X6

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 1990
ISBN-2-550-20768-8

PRÉSENTATION

La présente année marque le début de la réalisation de notre Projet bio-alimentaire 1990-1993. Celui-ci identifie nos orientations à moyen terme. À chaque année, des actions spécifiques sont mises de l'avant pour le concrétiser par les différentes unités administratives du Ministère et des organismes sous notre responsabilité.

C'est avec fierté que nous vous présentons notre « Stratégie d'action 1990-1991 » qui regroupe les interventions qui seront réalisées cette année. Celles-ci introduisent de nouvelles façons de faire ou des modifications substantielles aux activités existantes. De plus, elles contribuent de façon significative à l'atteinte des dix (10) cibles stratégiques de notre Projet bio-alimentaire. Ces actions représentent une partie importante de l'ensemble des activités que nous réaliserons en 1990-1991.

La mise en application de notre « Stratégie d'action » repose sur la contribution de chaque membre des différentes équipes du Ministère et des organismes de même que sur la collaboration de nos différents partenaires.

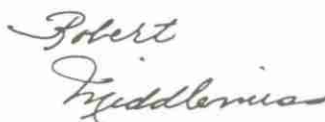
Nous invitons donc chacun et chacune de vous à apporter sa contribution à la réalisation de notre Projet bio-alimentaire.

Le Ministre,

Le ministre délégué,




MICHEL PAGÉ



ROBERT MIDDLEMISS




TABLE DES MATIÈRES



LA MISSION	6
CIBLES STRATÉGIQUES	7
STRATÉGIE D'ACTION:	
• La conservation des ressources	8
• La gestion des entreprises	10
• Les marchés	12
• Les communautés régionales	14
• L'innovation et le transfert technologique	16
• Les services à la clientèle	18
• Les intérêts du Québec sur les plans national et international	20
• La valorisation du secteur	22
• L'harmonisation des actions	24
• La qualité des aliments	26



LA MISSION



La mission définit la raison d'être et la finalité de l'organisation. Le Ministère s'est donné comme mission de :

« Orienter l'industrie bio-alimentaire en tenant compte de l'évolution des marchés tout en favorisant la promotion des intérêts du secteur et en lui garantissant une protection qui en assure la pérennité ».



CIBLES STRATÉGIQUES

LA CONSERVATION DES RESSOURCES
des richesses à protéger

LA GESTION DES ENTREPRISES
le pari de la compétitivité

LES MARCHÉS
saisir les occasions

LES COMMUNAUTÉS RÉGIONALES
un dynamisme à maintenir

L'INNOVATION
ET LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE
un facteur de réussite

LES SERVICES À LA CLIENTÈLE
des ressources humaines responsables

LES INTÉRÊTS DU QUÉBEC
SUR LES PLANS NATIONAL
ET INTERNATIONAL
une promotion énergique

LA VALORISATION DU SECTEUR
une image de marque à communiquer

L'HARMONISATION DES ACTIONS
un partenariat à développer

LA QUALITÉ DES ALIMENTS
une préoccupation constante

LA CONSERVATION DES RESSOURCES des richesses à protéger

OBJECTIFS

- 1. Sensibiliser et former les intervenants et intervenantes du secteur bio-alimentaire dans les domaines de l'environnement, de la conservation et de la mise en valeur des ressources.**

Programme de sensibilisation des producteurs et productrices, des conseillers et conseillères et autres intervenants et intervenantes à l'utilisation de pratiques en conservation des sols et de l'eau.

- 2. Accentuer la recherche, le développement et la diffusion de technologies qui contribuent à la conservation et à l'utilisation rationnelle des ressources.**

Faire des études comparatives des coûts de différentes pratiques visant la conservation des sols.

Diffuser les résultats de l'inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles.

Organiser et gérer l'observatoire de la qualité des sols (Réseau national de sites d'observation).

- 3. Favoriser l'adoption de méthodes de production et de transformation qui assurent la pérennité du potentiel de production et de capture.**

Adapter le programme d'aide financière « Gestion et conservation des ressources eau et sol » au contexte d'une agriculture et de pêches durables.

Mettre en place une stratégie phytosanitaire.

Développer l'aquiculture de façon durable en tenant compte de ses impacts possibles sur l'environnement et les autres utilisateurs et utilisatrices du milieu hydrique.

4. Adapter les interventions à la conservation des ressources.

Introduire de nouvelles technologies de l'information géographique chez les professionnels et les professionnelles concernés par la gestion et la conservation des ressources.

Rechercher et diffuser les technologies propres à la récupération et à la valorisation des sous-produits pour minimiser les rejets des usines de conditionnement et de transformation bio-alimentaire.

Exploiter les données de la « fiche d'enregistrement des exploitations agricoles » à des fins de gestion du territoire agricole et de conservation des ressources.

Faire de l'aspect « Conservation des ressources » un critère visible dans les offres d'intervention financière du Ministère et de ses organismes.

Adapter les programmes d'assurances agricoles à des pratiques culturales plus écologiques.

LA GESTION DES ENTREPRISES

le pari de la compétitivité

OBJECTIFS

1. Favoriser l'acquisition et le transfert de connaissances en gestion.

Voir à la mise en place de sessions unifiées de formation en gestion pour les conseillers et les conseillères des divers partenaires.

Développer des outils d'aide à la décision pour les conseillers et les conseillères et des systèmes d'information permettant d'augmenter la qualité du service-conseil.

2. Favoriser l'acquisition d'une formation spécialisée en agriculture et élever la capacité de gestion des entrepreneurs et entrepreneures et des producteurs et productrices.

Réviser les exigences de scolarité pour être admissible à une bonification à l'intérêt administrée par l'Office du crédit agricole du Québec.

Instaurer un programme de promotion de la formation spécialisée en agriculture.

3. Faciliter le développement d'habiletés de gestion chez les gestionnaires et les propriétaires des entreprises bio-alimentaires.

Favoriser l'implantation du modèle des syndicats de gestion agricole dans d'autres secteurs bio-alimentaires, par exemple le secteur des pêches.

Bonifier les programmes d'aide visant la mise en commun de services à l'entreprise agricole.

Favoriser l'acquisition d'outils de gestion (logiciels).

4. Favoriser le transfert et le développement des entreprises du secteur bio-alimentaire dans des conditions qui en assurent la pérennité.

Élaborer et mettre en place un programme d'encadrement et de suivi des clientèles cibles dans les établissements et les entreprises ayant des difficultés financières.

Expérimenter des centres d'aide à l'établissement (incubateurs).

Promouvoir auprès des agriculteurs et des agricultrices, principalement auprès de ceux et celles qui s'établissent, la production annuelle d'états financiers et l'utilisation de ceux-ci pour fin d'analyse de gestion.

Faciliter le transfert des exploitations agricoles par la préparation d'un dossier unique d'établissement.

5. Accroître la compétitivité du secteur bio-alimentaire.

Déterminer les modèles de production les plus rentables pour des productions choisies dans une optique d'agriculture durable et proposer une stratégie d'adaptation des entreprises.

Établir le portrait sectoriel des différents domaines bio-alimentaires et leur efficacité économique.

Favoriser « l'approche entreprise » dans les programmes d'interventions.

LES MARCHÉS

saisir les occasions

OBJECTIFS

- 1. Favoriser l'identification de créneaux de marchés prometteurs pour les produits du Québec et en faciliter l'occupation par les entreprises bio-alimentaires québécoises.**

Organiser des rencontres regroupant les divers intervenants sectoriels et de groupes de discussion permanents.

Développer de nouveaux marchés dans les secteurs de l'avoine pour consommation humaine, des foins et des nouveaux produits laitiers contenant des bactéries du genre Bifido bactérium.

Examiner les possibilités d'organisation de marchés des cultures alternatives.

Analyser les créneaux de production aquicole intensive en vue de soutenir les pêcheries commerciales continentales et marines.

Promouvoir le homard de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sur le marché québécois.

- 2. Faciliter l'adaptation des entreprises du secteur à la mondialisation des échanges.**

Harmoniser les normes québécoises de qualité avec les normes nationales et internationales.

Développer une stratégie d'intervention pour cerner les besoins de formation permettant aux entreprises en bio-alimentaire de mieux faire face à l'élargissement des espaces économiques.

Adapter les stratégies de l'industrie porcine aux règles commerciales et aux exigences des marchés étrangers.

3. Améliorer les mécanismes de pénétration des produits auprès des entreprises de distribution.

Mettre en place un cadre d'intervention en matière d'appellation des produits alimentaires incluant les aliments biologiques.

Inclure les produits de la pêche dans la Loi sur la mise en marché des produits agricoles.

4. Soutenir la commercialisation des petites productions spécialisées et des produits régionaux.

Mettre en place un programme d'aide à la promotion des produits agricoles régionaux.

Favoriser le développement du marché des produits viticoles par la mise en place d'un plan d'interventions.

LES COMMUNAUTÉS RÉGIONALES un dynamisme à maintenir

OBJECTIFS

- 1. Définir, en collaboration avec les partenaires, des orientations de développement qui tiennent compte des contraintes et des ressources des communautés régionales menacées de déstructuration.**

Mettre en place une table permanente de concertation pour analyser les problématiques régionales de maintien et de développement des productions agricoles.

Élaborer et mettre en oeuvre un plan de rationalisation de la flotte de pêche et de la capacité de transformation du secteur maritime.

Élaborer, dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions-ressources du Québec, des programmes d'intervention appropriés aux régions.

- 2. Adapter les interventions aux réalités et au potentiel de développement des communautés régionales menacées de déstructuration.**

Préparer et appliquer des programmes régionaux d'aide financière et technique adaptés aux réalités particulières de chacune des régions.

Réserver des crédits pour la recherche destinée à mettre en valeur et à développer les ressources régionales.

Adopter une approche de financement d'entreprise plutôt que d'actifs afin de mieux répondre aux besoins des régions périphériques.



3. Définir avec les partenaires du milieu des modes d'intervention qui visent à soutenir des communautés régionales qui sont menacées de déstructuration.

Soutenir les projets de mise en valeur des sols inutilisés qui émaneront du milieu.

Réaliser des projets priorités par le Ministère lors des Sommets et des Biennales régionales.

Mettre sur pied un système assurant un service vétérinaire constant dans les régions à plus faible densité animale.



L'INNOVATION ET LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

un facteur de réussite

OBJECTIFS

- 1. Favoriser le partage des responsabilités et des ressources entre les partenaires impliqués dans la recherche et la diffusion de la technologie.**

Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie d'intervention visant à faciliter l'accès aux diverses mesures d'aide gouvernementale à la recherche et au développement pour la clientèle du bio-alimentaire.

Établir un réseau de la recherche et du développement technologique lié aux entreprises de conditionnement et de transformation des produits bio-alimentaires et établir un lien entre les bureaux de liaison Entreprise-Université et les sociétés de capital de risque.

Redéfinir la politique de financement, les mandats et les clientèles des Conseils consultatifs du Ministère.

Mettre en place un réseau de recherche et de développement en production intégrée des cultures horticoles sous abris temporaires, un Centre de recherche en séchage et conservation des grains, un Centre d'expertise en agriculture biologique et des sociétés de recherche orientées vers l'aquiculture et les produits aquatiques.

Mettre en place une structure administrative permettant l'accueil de fonds extérieurs et la réalisation de recherches en collaboration avec l'industrie.

- 2. Orienter la recherche et la diffusion de la technologie en fonction des besoins des utilisateurs et des utilisatrices.**

Améliorer par la recherche, la certification du fraisier et du framboisier et la conservation des fourrages; développer un modèle de régime du blé et du soya; déterminer les conditions d'ambiance optimales en production porcine; établir une programmation des activités de développement technologique dans le

domaine des cultures abritées et de l'automatisme à la ferme.

Ajuster le contenu et la diffusion des avertissements phytosanitaires afin que ceux-ci répondent mieux aux besoins des producteurs et productrices et aux objectifs du Réseau d'avertissements phytosanitaires.

Rendre opérationnel auprès des conseillers et conseillères agricoles, des malherbologistes et de tout autre groupe intéressé, un système d'expertise sur l'identification des plantules de mauvaises herbes.

Privilégier les projets de recherche visant le développement de nouveaux procédés et produits de consommation adaptés aux années 2000 en termes de qualité, d'innocuité et d'économie, avec les universités, la petite et la moyenne entreprise.

3. Favoriser la mise en place d'une vigie en matière de recherche, de développement et de transfert technologique.

Canaliser les informations disponibles, sur le plan national et international, en matière de recherche et de développement (R & D) en bio-alimentaire vers la clientèle du Ministère, et développer un système d'information sur les produits aquatiques.

Étudier la rentabilité des innovations technologiques ou des nouveaux modes de production ou de conditionnement à la ferme.

4. Supporter le développement des régions par une recherche et un développement de technologies appropriées et spécifiques à leurs besoins.

Mettre en oeuvre un nouveau programme d'innovation et de transfert technologique dans le cadre des programmes d'aide à la production agricole.

Concevoir et réaliser la recherche visant la mise au point de technologies agricoles rentables et de produits à partir de la biomasse.



LES SERVICES À LA CLIENTÈLE

des ressources humaines responsables

OBJECTIFS

- 1. Faciliter le développement et la mise en valeur des ressources humaines oeuvrant au Ministère et dans les organismes relevant du Ministre.**

Former les ressources humaines en matière de service à la clientèle, de service-conseil et de communications.

Faciliter la mobilité du personnel.

Organiser une semaine des ressources humaines : une occasion permettant aux employées et employés de mieux connaître leur organisation et leur rôle dans celle-ci.

Offrir et réaliser des sessions de perfectionnement auprès des employés et employées sur différents thèmes reliés aux attitudes et aux comportements en milieu de travail.

Mettre en place des mécanismes permettant la reconnaissance de l'excellence chez le personnel du Ministère et des organismes.

- 2. Susciter une plus grande responsabilisation du personnel dans l'adaptation des services aux changements dans les besoins des clientèles.**

Simplifier les modes de fonctionnement (formulaires) du Ministère et des organismes.

Mettre en place un projet collectif et une stratégie de responsabilisation des employés et des employées.

Mettre en place une structure d'accueil pour recueillir les plaintes des clientèles, et y répondre, en collaboration avec le Protecteur du citoyen.

3. Prioriser certains services en fonction des ressources disponibles et en consultant les clientèles.

Mettre en oeuvre un programme d'initiatives régionales.

4. Favoriser la prise en charge par les clientèles d'actions destinées à répondre à leurs besoins en service.

Informar les clientèles des programmes d'assurances agricoles des conditions permettant d'en assurer la pérennité et la performance.

Former le personnel des usines de transformation de poissons à l'évaluation de la fraîcheur de la matière première.

LES INTÉRÊTS DU QUÉBEC SUR LES PLANS NATIONAL ET INTERNATIONAL une promotion énergétique

OBJECTIFS

1. Promouvoir et défendre les intérêts du secteur bio-alimentaire québécois face au gouvernement fédéral et aux autres provinces.

Négocier les conditions de mise en œuvre d'un nouveau programme national de stabilisation dans le secteur céréalier, agissant en complémentarité aux programmes actuels du Québec.

Favoriser la mise en place d'une politique nationale de remboursement des pertes sur les prêts agricoles et forestiers.

Réaliser un projet pilote de reconnaissance d'équivalence des méthodes d'inspection de produits carnés dans les établissements sous permis de l'Ontario et du Québec.

Négocier, avec le gouvernement fédéral, les conditions d'une éventuelle modification à la subvention du Nid-de-Corbeau qui tiennent compte de l'équilibre compétitif actuel.

Négocier les conditions de développement d'une politique canadienne en matière de transfert de technologie.

Mettre en place, dans le cadre de la révision fédérale des politiques de gestion de l'offre, des comités de concertation des intervenants québécois dans le but d'établir une stratégie commune face aux modifications qui pourraient survenir.

Négocier les modalités d'application d'un système national de prélèvements sur des produits agricoles permettant le financement de certaines activités de promotion et de recherche.

Négocier la mise en œuvre de la phase II de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agro-alimentaire.

Favoriser le développement de la gestion des pêches canadiennes par des contingents individuels transférables.

2. Promouvoir les intérêts du secteur bio-alimentaire québécois dans les négociations et la mise en œuvre des accords commerciaux avec d'autres pays.

S'assurer, dans le cadre du processus de consultation canadien sur les négociations du GATT, que les propositions du Québec en matière de renforcement de l'article XI et de règles d'utilisation des subventions soient prises en compte dans les positions présentées par le Canada.

S'assurer, dans le cadre de l'harmonisation des normes prévues sous l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, du maintien de standards élevés sur la qualité et la salubrité des produits alimentaires.

Soutenir la politique canadienne concernant la surpêche étrangère au large de la zone des 200 milles.

Soutenir les actions du gouvernement fédéral pour invalider les limitations à l'entrée du homard canadien aux États-Unis.

LA VALORISATION DU SECTEUR

Une image de marque à communiquer

OBJECTIFS

1. Favoriser une meilleure connaissance du secteur bio-alimentaire par les Québécois et les Québécoises.

Accroître notre présence dans les médias par une plus grande disponibilité.

Production de treize (13) émissions télévisées sur l'histoire de l'agriculture.

Production d'un gala annuel télévisé sur les « mérites du bio-alimentaire ».

Promouvoir dans les médias les réalisations du secteur des pêches particulièrement dans le domaine aquicole ainsi que dans la 2^e et 3^e transformation.

Préparer et diffuser le profil bio-alimentaire de chaque région.

Promouvoir l'agro-alimentaire sur une base régionale par la mise en place d'une mesure intitulée « Promotion de l'agriculture régionale » dans le cadre du programme Initiatives régionales.

Participer, dans la série télévisée de vulgarisation sur la science et la technologie OMNISCIENCE, à la production de deux émissions.

2. Faire connaître les perspectives de carrières et d'affaires offertes par le secteur.

Établir les profils des divers sous-secteurs bio-alimentaires incluant les pêches (Profil des entreprises).

Promouvoir auprès des acteurs du réseau scolaire (orienteurs, professeurs, étudiants) les perspectives de carrières offertes par le secteur bio-alimentaire et présenter le cheminement de formation.

3. Accroître la confiance des consommateurs et des consommatrices à l'égard de la qualité des produits bio-alimentaires du Québec.

Sensibiliser les intervenants à leur rôle dans le maintien de la qualité des aliments.

Faire connaître le rôle des inspecteurs et des inspectrices en regard de la qualité des aliments.

L'HARMONISATION DES ACTIONS un partenariat à développer

OBJECTIFS

- 1. Intégrer les efforts du Ministère et des organismes relevant du Ministre à ceux de leurs partenaires de manière à établir des objectifs communs et à coordonner les moyens d'actions.**

Négocier avec Agriculture Canada le partage des responsabilités dans différents domaines d'interventions.

Négocier une entente avec Agriculture Canada sur l'inspection des usines laitières, des oeufs et ovoproduits.

Favoriser un accord avec Pêches et Océans Canada sur l'inspection des produits marins, la recherche et la collecte d'information.

Mettre en oeuvre des ententes de coordination régionale entre le Ministère, l'Office du crédit agricole et la Régie des assurances agricoles du Québec.

- 2. Optimiser l'utilisation des ressources et augmenter l'efficacité, l'efficience et l'impact des interventions du Ministère et des organismes relevant du Ministre et de tous leurs partenaires.**

Accentuer le partenariat dans l'organisation des divers concours promotionnels.

Mettre en place un infocentre, au service du Ministère, de l'Office du crédit agricole et de la Régie des assurances agricoles du Québec.

Réaliser des activités communes entre le Ministère et les organismes, reliées à la gestion des ressources humaines.

Mettre en commun les ressources documentaires.

Réaliser un inventaire des ressources expertes selon les disciplines et les régions.

3. Poursuivre les efforts de concertation entre les intervenants gouvernementaux et privés.

Créer des chambres interprofessionnelles de coordination et de développement dans les secteurs de l'aviculture, du lait et du porc.

Organiser un forum sur la formation agricole.

Mettre en place une table de concertation entre les ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de l'Environnement sur la recherche et le développement en environnement agricole.

Organiser des rencontres de concertation entre le Ministère et les organismes relevant du Ministre.

Associer la Régie des assurances agricoles du Québec aux milieux de recherche gouvernementaux et universitaires.

LA QUALITÉ DES ALIMENTS une préoccupation constante

OBJECTIFS

1. Favoriser l'innocuité, l'intégrité et la salubrité des produits bio-alimentaires.

Améliorer l'étanchéité du réseau de commercialisation des viandes et aliments carnés, de l'inspection et de la classification des établissements et de la réglementation des enchères et des lieux de rassemblement des animaux.

Adapter la réglementation et évaluer l'impact des nouvelles technologies concernant les produits acéricoles.

Élaborer une réglementation concernant les établissements de vente au détail d'aliments et de restauration, les aliments cuisinés, l'emballage sous vide et à atmosphère contrôlée, les appellations des espèces halieutiques d'eau douce et les coquillages.

Prévenir les toxi-infections alimentaires notamment celles dues à *E. coli* O157:H7.

Mettre en place les outils de gestion nécessaires aux mesures d'urgence et adhérer au système national d'intervention en cas d'urgence.

Actualiser la réglementation et régir le conditionnement et la transformation des produits végétaux.

Améliorer la qualité des retours de lait utilisés dans la fabrication des produits laitiers.

Déterminer l'importance des résidus de pesticides et autres contaminants dans les produits bio-alimentaires québécois.

-
- 2. Inciter les entreprises à fournir aux consommateurs et consommatrices les informations sur la composition, les procédés de production et de transformation des aliments, les méthodes de conservation et sur les implications économiques et écologiques de leurs exigences.**

Élaborer un guide d'étiquetage avec cadre réglementaire pour permettre de réaliser des étiquettes conformes.

Implanter le processus d'homologation des appellations des produits alimentaires.

Promouvoir auprès du public et des réseaux de distribution l'identification des produits d'appellation.

- 3. Impliquer les producteurs, les conditionneurs, les transformateurs, les distributeurs, les commerçants et les consommateurs de produits alimentaires dans la gestion totale de la qualité de leurs produits.**

Diagnostiquer les forces et les faiblesses de la qualité dans les entreprises de transformation et de distribution et susciter les correctifs appropriés.

Assurer la formation des manipulateurs et manipulatrices d'aliments.

Susciter l'implantation des méthodes de contrôle de sécurité par les points critiques.

Diffuser l'information relative à la nouvelle réglementation sur les oeufs et les ovoproduits et aux interventions dans l'inspection des produits laitiers.

Développer, par entente, le programme d'intégration de tous les producteurs et productrices de lait.

4. Encourager les méthodes de culture, d'élevage et de transformation qui visent l'utilisation rationnelle des médicaments, des pesticides et autres contaminants susceptibles de se retrouver dans les aliments.

Mettre en œuvre la recherche sur les principaux ennemis des cultures, notamment le doryphore.

Développer des outils de dépistage et de moyens de lutte contre les ennemis des cultures.

Développer et promouvoir un plan d'intervention sanitaire animal et piscicole.

Mettre en place un programme d'information sur l'alimentation porcine.

5. Promouvoir de bonnes habitudes de conservation et d'utilisation des aliments auprès de la population.

Par le biais de diverses activités de communication, fournir aux consommateurs et aux consommatrices une information pertinente et fiable sur la composition, la transformation et les méthodes de conservation des aliments.

Bibliothèque Cécile-Rouleau



QMC A 567 635



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Office du crédit agricole du Québec

Régie des assurances agricoles du Québec

Régie des marchés agricoles du Québec

Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires

Commission de protection du territoire agricole

Commission des courses de chevaux du Québec